



Maïs Actus

Lettre d'information des maïsiculteurs

N°5 - Octobre 2019

L'Association Générale des Producteurs de Maïs vous informe des dernières actualités du maïs et des actions menées par l'AGPM au service de tous les maïsiculteurs.

Bilan de campagne : le maïs soumis à rude épreuve !

Cette campagne de production a de nouveau été marquée par des aléas climatiques importants qui ont pénalisé les cultures de printemps dans de nombreuses régions. Si le début du cycle a été perturbé par des conditions froides et humides sur la quasi-totalité de l'hexagone, ce sont bien la sécheresse et les 2 vagues de canicule qui ont été les plus marquantes et les plus



impactantes. Cela se traduit concrètement par la réduction du potentiel des maïs non irrigués sur l'ensemble de la France hormis l'extrême sud-ouest qui a pu bénéficier de pluies bien positionnées. En maïs irrigué, certains bassins versants ont pu connaître des restrictions d'irrigation (avec localement des interdictions totales) impactant le potentiel des cultures. Même sans arrêt, la demande climatique étant très forte, les installations d'irrigation ont parfois eu du mal à suivre les besoins des plantes. Néanmoins, le potentiel des cultures irriguées (un peu moins de 40 % des surfaces en maïs grain) sera préservé sur la majorité des régions. Face à ce bilan contrasté, le rendement national est attendu à 91 quintaux/ha selon Arvalis, en recul de 2 % par rapport à 2018 et 6 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années. La plante maïs démontre ainsi une certaine résilience face aux conditions extrêmes de l'année, et permettra une nouvelle fois de pallier le déficit fourrager, les prairies étant très fortement impactées. Au-delà, on notera une recrudescence importante des dégâts d'oiseaux et de sangliers au semis. Cette 1^{ère} année sans néonicotinoïde souligne la vulnérabilité des cultures face aux ravageurs du sol de plus en plus présents !

Stockage de l'eau : une nécessité reconnue politiquement

L'été 2019 aura été marqué par un sévère déficit hydrique aggravé par des épisodes de canicule. Si

cet été se démarque par des records historiques de chaleur, le manque d'eau estival sera de moins en moins conjoncturel. Dans ce contexte d'évolution climatique, le stockage de l'eau via la mise en place de retenues est une solution de bon sens. Notre pays dispose de la



seconde ressource en eau renouvelable en Europe après la Norvège mais notre taux de prélèvement en eau pour l'ensemble de nos usages (énergie, alimentation en eau potable, industries et irrigation) sur la quantité issue de la pluviométrie, est de 15 %. C'est parmi les plus faibles d'Europe, bien plus bas qu'en Espagne (29 %) ou même qu'en Allemagne (21 %). Et notre taux d'irrigation est inférieur à la moyenne européenne, derrière le Danemark et les Pays-Bas. La capacité de stockage actuelle est seulement de 4,7 % quand elle s'élève à 48 % en Espagne. Tous ces chiffres montrent la nécessité de combler notre retard et rassurent sur le fait que l'agriculture française a les moyens de sécuriser sa production à condition que la volonté politique soit au rendez-vous. Les prises de paroles des ministres Didier Guillaume et Emmanuelle Wargon, tout au long de l'été et en particulier à la fin du mois d'août vont dans le bon sens, reconnaissant la nécessité de stocker l'eau pour anticiper les pénuries. Ces affirmations doivent maintenant être suivies d'actes, ce à quoi l'AGPM et sa section IRRIGANTS de France seront attentives.

Accords du Mercosur : l'AGPM dénonce l'incohérence de la Commission européenne

Le contenu de l'accord conclu par la Commission européenne et le Mercosur sur le volet agricole souligne les incohérences politiques de l'Union Européenne concernant le maïs. Les concessions faites sont extrêmement lourdes et concernent l'ensemble des productions maïsicoles et leurs produits de transformation : maïs grain, maïs doux, éthanol



et volaille. L'Union Européenne a en effet cédé un contingent d'un million de tonnes à droit 0 pour le maïs grain et le sorgho. L'accord contient également un contingent de 1 000 tonnes net en maïs doux en conserve et le marché du maïs doux surgelé est quant à lui totalement libéralisé. Ce n'est pas tout : des produits de transformation du maïs viendront également abondamment approvisionner l'UE tels que l'éthanol (contingents de 650 000 tonnes au total) et la volaille (contingent de 180 000 tonnes à droit 0), ... de quoi déstabiliser des secteurs importants pour le marché du maïs européen et français.

Inéquitable pour les agriculteurs et trompeur pour les consommateurs

L'AGPM a activement dénoncé cet accord par voix de communiqué de presse et en participant à une audition organisée par la Commission économique du Sénat le 17 juillet dernier. Nous

avons révélé les intolérables distorsions auxquels seraient soumis les producteurs européens en matière de coût du travail, de prix de l'énergie, de parité monétaire, de taille



des exploitations ou de technologies autorisées de l'autre côté de l'Atlantique. L'AGPM souligne également une véritable tromperie pour les citoyens de plus en plus exigeants en termes d'environnement et de lutte contre le changement climatique et qui se retrouvent, année après année, à consommer davantage de produits d'importation issus de modèles agricoles qu'ils récusent. Face à ces incohérences, et à l'objectif de montée en gamme affichée par notre Gouvernement, l'AGPM a demandé que la France refuse ces concessions. [Retrouvez en vidéo](#) l'audition au Sénat du Directeur adjoint de l'AGPM, Matthieu Çaldumbide.

Nouvelles biotechnologies végétales : une réglementation à réviser

L'AGPM fait partie des 29 organisations agricoles signataires d'un courrier envoyé au Ministre de l'Agriculture Didier Guillaume en septembre, demandant à la France de rejoindre la coalition européenne pour une révision de la réglementation 2001/18 dite réglementation OGM. Rappelons que l'avis de la cour de justice de l'UE avait considéré en juillet 2018, que cette dernière devait



s'appliquer à toutes les méthodes de sélection végétales développées après 2001. Or, cette réglementation n'est plus adaptée aux méthodes d'aujourd'hui. Lourde et coûteuse, elle mettrait en péril l'innovation variétale française et européenne alors que le progrès génétique est source de perspectives pour répondre aux défis actuels. Dans ce contexte, les Pays-Bas et douze états-membres ont demandé d'inscrire la révision de la réglementation à l'agenda de la Commission Européenne. La France, riche d'éminents chercheurs en matière de biotechnologies végétales - à l'image d'Emmanuelle Charpentier (sur la photo), l'une des inventrice de la technologie CRISPR cas9 - et d'entreprises semencières performantes et exportatrices, doit être proactive et défendre les intérêts de ses entreprises, de ses agriculteurs et, in fine, de ses concitoyens.

Du maïs pour carburant plus vert et moins cher

Depuis dix ans, 520 000 tonnes de maïs de la région de Lacq dans les Pyrénées-Atlantiques sont transformées chaque année en 2,2 millions d'hectolitres de bioéthanol carburant, environ 18

% de la production nationale, et en 140 000 tonnes de drèches pour l'alimentation animale. L'AGPM s'est investie dès l'origine dans ce projet de diversification, et est toujours actionnaire



d'Océol, société responsable de l'approvisionnement rassemblant les OS de la région. Cela témoigne de son engagement et de sa confiance dans le bioéthanol de maïs qui contribue concrètement à lutter contre réchauffement climatique et la pollution de l'air. En effet, l'utilisation de bioéthanol à la place de l'essence permet de réduire de 70 % les émissions de gaz à effet de serre et n'émet pas de particules. Arnaud Rondeau, président de la commission Bioressource bioéconomie AGPM-AGPB, défend le développement de l'incorporation de bioéthanol dans les essences. Avec ses partenaires de filière, l'AGPM a obtenu fin 2017 l'homologation de boîtiers électroniques permettant à des véhicules essence de rouler au E85, un biocarburant plus vert, contenant jusqu'à 85 % d'éthanol. Grâce à cette avancée, la consommation annuelle de E85 a plus que doublé en 18 mois. Cela permet de rouler moins cher grâce à la fiscalité avantageuse obtenue notamment par l'action de l'AGPM. L'E85 coûtait en moyenne 0,68 € par litre mi-septembre 2019 contre 1,48 € pour l'E10, soit 0,63 €/l de gain net (en tenant compte des 25 % de surconsommation).

La Haute Valeur Environnementale (HVE)

La certification environnementale est un dispositif destiné à distinguer les exploitations qui font le choix de l'exemplarité en matière de développement durable et souhaitent le faire savoir. Elle reconnaît les efforts consentis pour préserver la biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) et limiter au maximum les impacts des pratiques



agricoles sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages). Comment fonctionne cette certification et est-elle accessible aux exploitations maïs ? Les réponses d'Arthur Boy du service économique et syndical de l'AGPM.

Abonnez-vous à nos publications

Marché Maïs : lettre économique hebdomadaire sur l'actualité mondiale, européenne et française des marchés du maïs

Corn Market : la cote des marchés hebdomadaires du maïs au niveau européen et mondial

AGPM Info technique et AGPM Info économie : lettres mensuelles sur les grands sujets de l'actualité maïsicole

[> JE M'ABONNE](#)

AGPM - Association Générale des Producteurs de Maïs

Siège social
21 chemin de Pau
64121 Montardon

Site de Paris
23-25 avenue de Neuilly
75116 PARIS

SIRET : 782 357 040 000 32 - Crédits photos : HallbauerFioretti - Passion Céréales - Maksym Yemelyanov / stock.adobe.com

Cet email est destiné à votre entreprise et est conforme à la législation en vigueur et aux délibérations de la CNIL des 22 et 30 mars 2005 sur la prospection par courrier électronique dans le cadre professionnel. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mailing de notre part, [suivez ce lien](#)
Notre politique de confidentialité des données est accessible sur [politique de confidentialité](#)